



ASSEZ DE MÉPRIS ! ASSEZ D'INJUSTICES ! TROP, C'EST TROP !

Dans les DROM : l'État laisse volontairement s'installer des conditions indignes de travail dans les services publics.

À cette situation déjà insupportable s'ajoute aujourd'hui une attaque inacceptable contre les personnels malades. Avec le décret sur le congé de longue maladie, l'État impose une double peine aux enseignants des DROM :

- L'indexation est largement amputée, entraînant une baisse brutale de salaire, alors même que le coût de la vie reste structurellement plus élevé.
- Être malade devient une sanction financière.
- La maladie est transformée en facteur de précarité.
- L'égalité avec les personnels de l'Hexagone est rompue.

C'est injuste, inique et profondément discriminatoire. Les personnels ultramarins refusent de payer de leur santé et de leurs revenus l'abandon de l'État.

Sur la retraite des fonctionnaires ultramarins, les personnels restent opposés à la cotisation volontaire au régime (CVR) qui remplace l'indemnité temporaire des retraites (ITR) et qui n'est appliquée que dans les territoires du Pacifique.

Le mardi 3 février 2026, la Fsu Réunion appelle à un rassemblement devant la préfecture à partir de 9h, un préavis de grève a été déposé

NOUS EXIGEONS :

- L'abrogation des dispositions injustes du décret CLM ;
- Le maintien intégral de la prime de vie chère pendant toute la durée du CLM ;
- Le respect de la santé, des droits et de la dignité des personnels ;
- Un dispositif de substitution à l'ITR par répartition qui concernerait tous les fonctionnaires des DROM ;
- Des moyens immédiats et durables pour l'École publique des DROM et plus généralement les services publics.

**Les DROM ne sont pas des territoires de seconde zone.
Les personnels ne se tairont plus !**

